

Présence internationale

Bulletin numéro 80
Printemps 2010

SOMMAIRE

Édito	p. 2
France : L'Assemblée générale : un nouveau souffle	p. 3
Népal : En mémoire de Jai Kishor Labh	p. 4
Indonésie : Suciwati Munir, portrait.	p. 5
Mexique : Comité Cerezo : lutte contre les détentions arbitraires des prisonniers « politiques »	p. 6
Colombie : Nouvelle donne pour la campagne présidentielle ...et pour les droits humains ?	p. 8
Guatemala : Le problème d'insécurité alimentaire chronique n'est pas résolu	p. 10
PBI France	p. 12



JKL en compagnie d'un membre de PBI, Jochen, sur le site supposé où son fils aîné est enterré, décembre 2009.

« J'aimerais demander aux leaders politiques [...] de construire un nouveau Népal où les droits seront protégés et promus. Ce n'est qu'à travers la justice que se construit la paix. Si la justice ne prévaut pas au Népal, il ne peut y avoir de paix possible, et sans la paix, la protection des droits humains est impossible. »

Jai Kishor Labh

Avocat et défenseur des droits humains au Népal, décédé le 18 avril 2010

PBI section française
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris
Tél. : 01 43 73 49 60
Email : pbi.france@free.fr
www.pbi-france.org

pbi
un espace pour la paix

Peace Brigades International est une organisation non gouvernementale internationale officiellement reconnue par le département de l'information de l'ONU. PBI est une organisation indépendante de tout intérêt économique, tendance politique ou croyance religieuse. À la demande expresse d'associations locales menacées, PBI organise une présence internationale protectrice dans les zones de conflit afin de sauvegarder l'espace politique nécessaire à l'action de la population civile en faveur d'une résolution non-violente des conflits.

La comète mexicaine : c'est ainsi que nous avons gentiment surnommé Alba Gabriela Cruz Ramos, avocate et défenseuse de droits de l'Homme au sein du Comité du 25 novembre à Oaxaca (Mexique), en tournée pour plusieurs semaines en Europe, mais seulement un jour en France. Partie de Londres le jeudi 6 mai à 6 heures du matin (à quelle heure est-elle partie de sa chambre d'hôtel ?) elle a enchaîné quatre réunions à Paris (le Ministère des Affaires étrangères, l'Observatoire des avocats, la FJDH et le Barreau de Paris) avant de repartir le lendemain à 10 heures de Roissy pour Madrid. Ouf ! Saluons son énergie et son courage : son action est si dérangementante qu'elle a reçu des menaces extrêmement sérieuses, d'où cet éloignement provisoire en Europe.



Alba Cruz DDH Mexicain

Nous voulons profiter de cette occasion pour saluer le travail des volontaires de terrain, qui aident ces défenseurs menacés : Sylvain, Fred et Pamela en Colombie, Élise au Népal, Marianne et Benoît au Mexique justement, et pour souhaiter bonne chance à ceux qui se préparent à prendre leur relève : Alice, qui a son billet pour la Colombie, Guillaume qui candidate pour le Guatemala, Raphaël qui veut partir en Colombie, Marie qui pense à l'Indonésie.

Nous avons aussi une pensée pour les « anciens » qui nous soutiennent toujours activement, comme Jean-Jacques (voir l'article sur l'AG), et ceux qui ont relancé PBI France dans les années 2000 (Marie, Chantal, Martin, Jérôme, Alexandre - que ceux qui ne sont pas cités nous pardonnent) et pour ceux et celles qui ont accepté de témoigner de leur expérience lors de salons ou de journées de formation... PBI leur doit beaucoup.

Lors de l'Assemblée générale, nous avons constaté une fois de plus que nos adhérents étaient peu nombreux et que du coup notre action était mal connue. Saluons donc l'initiative de Maïté et Anne-Fleur qui organisent une rencontre informelle pour les bénévoles, adhérents et sympathisants PBI autour de Lyon le 16 juin. Cela correspond à un vieux rêve qui nous tient à cœur : animer le réseau, faire connaître PBI en dehors de Paris !

Terminons en rappelant quelques dates importantes à noter sur vos agendas : le Journée d'initiation du 5 juin (10h au CFCP 21 ter rue Voltaire à Paris 11^e), le prochain Conseil d'administration (réunion ouverte à tous les membres) le 6 juin et enfin la formation très approfondie d'une semaine organisée par le Comité JCF début septembre (voir encadré page 12).

Georges Leperchey

L'Assemblée générale : un nouveau souffle

Douze personnes, pas seulement des hommes, pas du tout en colère, se sont réunies chez Georges le 20 mars pour faire le bilan de 2009 et surtout pour dessiner l'avenir de PBI en 2010 et 2011.

Au cours de la traditionnelle « ronde des sentiments » qui a démarré cette réunion, nous avons déploré la défection forcée de notre Présidente et l'absence de volontaires. En revanche le mélange entre « anciens » (Jean-Jacques Samuel et Philippe Pirot, venus exprès du Massif Central et de Rennes) et les « nouveaux » récemment recrutés et pleins d'énergie a été très appréciée.

Le bilan de l'année 2009

Le **rapport moral** a mis en évidence les deux principaux points qui ont permis d'améliorer la situation de PBI France depuis la précédente AG :

- Poctroi d'une subvention par l'Agence française pour le développement (AFD) via le consortium avec le Collectif Guatemala, Nonviolent peaceforce et le Comité ICP (renouvelée *a priori* en 2010 et 2011).
- une quarantaine de contacts établis via la stimulation des canaux de recrutement de bénévoles, et une dizaine de personnes qui se sont investies auprès de PBI France.

Le **rapport financier** a souligné plusieurs points :

Comme en 2008, le constat est que PBI France devient de plus en plus dépendant des subventions extérieures, en particulier de l'AFD. L'ensemble des bénévoles s'accorde sur l'importance de réagir face à la baisse du nombre d'adhérents.

Le Budget prévisionnel 2010 s'inscrit dans la continuité de 2009. La subvention MAAIONG a été reconduite par l'AFD pour deux ans (jusqu'à fin 2011), et la subvention du fonds associatif NVXXI est reconduite pour les Projets PBI Népal et Mexique.

Le budget proposé est très proche du réalisé 2009 et tient compte de 3 éléments :

- fin de la subvention "emploi jeune" sur le poste de coordination qui amène l'association à mettre fin au contrat de l'actuelle coordinatrice à l'automne 2010. PBI France étudie les différentes possibilités d'emplois aidés et mécanismes de "tuilage" à prévoir en vue de ce changement.
- reversement de subventions aux projets (Népal, Indonésie et Mexique) estimé à 40 000 €
- contribution au secrétariat international de PBI d'environ 1 200 € pour deux ans (2010 et 2011).

Les membres présents estiment par ailleurs qu'il est important d'avancer sur le dossier de la recherche de nouvelles sources de financement.

L'élection des membres du **bureau** a été faite là encore à l'unanimité : Présidente Brigitte Chambolle, Secrétaire

Anne-Caroline Duplat, Trésorier Georges Leperchey.

Dans la deuxième partie de la réunion ont été évoqués les **axes de travail de l'année 2010**. Beaucoup de chantiers ont été lancés. En voici les plus marquants :

Co-financements

Nous prévoyons de solliciter la Fondation de France avec laquelle nous avons pu être en contact de façon informelle et dont l'éthique et le fonctionnement conviennent à PBI.

Amélioration de la gestion informatique des fichiers et de la communication interne

Il est décidé de lancer trois chantiers avec l'aide de Julien :

- créer sur le serveur de PBI (mypbi.net) notre propre espace sécurisé permettant l'archivage et la consultation de dossiers ou photos
- créer une base de données pour nos fichiers contacts (adhérents, presse, partenaires associatifs, Réseau d'alerte, etc.).
- enfin, en réponse à la demande de plusieurs Projets, installer un logiciel (PGP) de sécurisation des messages électroniques.

Communication

La communication sur PBI en France est encore très en-deçà de ce qu'elle devrait et pourrait être. Améliorer notre visibilité nous permettra de renforcer notre réseau de sympathisants, d'être plus connus des bailleurs, de recruter plus de volontaires.

- Actualiser et compléter les outils existants (site Internet en particulier)
- Développer de nouveaux outils : Mettre en place notre communication interne à partir du serveur mypbi.net et redéfinir une méthode pour transmettre les infos aux bénévoles (bulletins des projets, alertes, focos, etc.)
- Participer aux réseaux sociaux, à facebook, à des blogs.
- Cibler les publics prioritaires

En 2010, nous choisissons de nous concentrer prioritairement sur les formations (universitaires et continues) en lien avec notre domaine d'intervention (zone de conflits, droits humains, non-violence).

Renforcer et développer notre réseau d'adhérents

Il faut mettre en place une stratégie pour diversifier les biais par lesquels les adhérents peuvent nous rejoindre (stands, facebook, etc.), mais aussi pour rendre plus concret l'impact de leur contribution.

Georges Leperchey

En mémoire de Jai Kishor Labh

Avocat et défenseur des droits humains depuis longtemps, Jai Kishor Labh est mort le 18 avril. Il avait été personnellement touché par le conflit et l'impunité sévissant au Népal quand son fils Sanjeev et quatre autres jeunes hommes disparurent et furent tués en 2003, du fait des autorités locales. En dépit de sa pauvreté et de sa santé fragile, Jai Kishor a travaillé sans relâche à résoudre l'affaire des cinq jeunes gens disparus et à promouvoir le respect de droits humains au Népal. Il était accompagné par les volontaires PBI au Népal. PBI-France rend hommage à son combat et traduit ici une interview réalisée fin 2009.

PBI : Pourriez-vous expliquer votre cas ?

JKL : J'ai monté un dossier relatif à la disparition et à l'exécution extrajudiciaire dont a été victime mon fils, qui a été arrêté dans la région de Janakpur le 8 octobre 2003. Deux ans plus tard, l'Armée du Népal m'a adressé un courrier m'informant que mon fils et les quatre étudiants arrêtés avec lui avaient été tués dans le Janakpur le jour même de leur arrestation. Sur ordre de la Commission nationale des droits de l'Homme (NHRC), la police népalaise forma un comité d'enquête dirigé par le Député inspecteur général (DIG), qui remit un rapport au NHRC précisant que la police avait arrêté mon fils et les quatre autres étudiants, et les avait emmenés dans une caserne de l'armée népalaise. Après cela, la police fit savoir qu'elle ne pouvait conduire plus avant l'investigation car il n'existait aucune trace de mon fils et des quatre autres étudiants après qu'ils eurent été admis dans les installations militaires. J'ai déposé un premier rapport d'incident (FIR) auprès du bureau de police (DPO) de Dhanusha où le Superintendant du DPO consigna ma requête dans le registre général mais pas dans le registre légal. Il a alors identifié l'emplacement supposé où furent enterrés les cinq jeunes gens mais n'a ensuite rien fait. Par la suite, j'ai formé un recours devant la Cour suprême, exigeant que ma requête soit consignée dans le registre légal du DPO et que mon cas soit révisé selon la loi nationale en vigueur. Mais rien n'a été fait. Ils ne sont pas enclins à résoudre cette affaire, juste à la faire traîner en longueur. Ainsi, je fais de mon mieux pour la faire avancer. Beaucoup d'organismes et des particuliers nationaux et internationaux exercent également une certaine pression sur la police afin de la pousser à étudier mon cas. Il est profondément regrettable de constater qu'alors même que le chef du gouvernement déclare que des efforts sont déployés en matière d'investigation relative aux violations graves des droits humains, rien ne soit fait.

Comment votre famille gère-t-elle le fait que cela prenne autant d'années afin d'obtenir justice pour votre fils ?

JKL : Ma famille est très triste de ne pas obtenir justice, elle est harcelée ; elle est en train de perdre tout espoir en la justice. Mais je suis encore plein d'espoir. Je me consacre donc au cas, même si cela me prend beaucoup de temps. J'espère qu'à un moment donné, la justice viendra. Je suis diabétique et j'ai le cœur malade : je peux

mourir avant que justice ne soit rendue. J'aimerais dès lors en appeler au Premier ministre, au Ministre concerné et à tous les acteurs en présence, pour qu'ils prennent les violations des droits humains au sérieux et considèrent comme prioritaire d'enquêter sur des cas comme celui de la disparition de mon fils et de rendre la justice. Autrement, ceci poussera la société à se demander - si un avocat, défenseur de droits humains, ne peut pas obtenir gain de cause - comment dès lors le citoyen moyen peut-il espérer que justice lui soit rendue ? La paix au Népal ne peut pas s'établir sans justice. La justice devra être rendue aux victimes et aux familles des victimes pour une paix durable, mais je pense que cela prendra du temps. En attendant, ma famille et les familles d'autres victimes sont harcelées et perdent espoir en la justice. Ce n'est pas bon pour la démocratie et la paix, raison pour laquelle tous les militants des droits humains devraient faire plus pour l'établissement de la justice au profit des familles de victimes.

Qu'est-ce qui vous fait tenir ? Pourquoi n'avez-vous pas abandonné espoir ?

JKL : Ce qui nourrit mon espoir, c'est ce qu'on pourrait appeler « l'amour de la loi » ; s'il y a une règle de droit, la loi s'assurera que des cas comme celui de la disparition de mon fils soient étudiés et les auteurs punis. La loi qui existe ici dispose que quiconque viole les droits humains doit être puni. Cela est clairement exprimé dans le droit, je suis donc plein d'espoir en ce qui concerne le fait qu'un jour viendra où la justice règnera.

Quelques remarques pour conclure ?

JKL : Je voudrais dire que le Népal est un pays qui a déjà ratifié beaucoup de traités et de conventions internationaux sur les droits humains. Selon le décret relatif à l'application des traités internationaux au Népal, tous les instruments internationaux qui ont été signés et ratifiés par le Népal devraient être intégrés à la loi népalaise. En outre, beaucoup de personnalités et de partis politiques au Népal ont également affirmé qu'ils se consacraient à la promotion des droits humains, de la paix et de la justice dans le pays. Ces mêmes chefs et partis politiques ont également dit que le Népal était un pays où la règle de droit prévalait. (*Conclusion en couverture*)

*Propos extraits du bulletin de PBI Népal
et traduits par Raphaël Morlat*

Suciwati Munir, portrait.

Suciwati s'est engagée dans une quête judiciaire sans relâche pour que justice soit faite suite à l'assassinat de son mari, Munir Said Thalib, un des leaders de la défense des droits de l'Homme en Indonésie. Suciwati a fait appel à l'accompagnement protecteur de PBI après le décès de son mari. De passage en France les 15 et 16 février derniers, accompagnée de Basilis l'interprète, Suci a répondu aux questions de PBI France.

Pourriez-vous tout d'abord dire quelques mots sur votre parcours personnel et votre rencontre avec Munir ?

Je suis née à Malang sur l'île de Java. C'est là que j'ai grandi et que j'ai poursuivi des études à la suite desquelles j'ai commencé à enseigner. Au début des années 1990, je me suis impliquée dans la lutte contre les abus subis par les femmes dans le cadre de leur travail. L'association que j'ai créée avait pour but de les informer de leurs droits et de les accompagner dans leur combat contre le harcèlement dont elles étaient victimes. C'est dans ce contexte que j'ai rencontré mon mari, Munir, en 1991. Avocat, il était très actif dans la défense des droits des travailleurs à Malang. Nous nous sommes mariés et avons déménagé à Jakarta, où nous avons eu deux enfants.

Quelles ont été les grandes lignes du parcours de Munir, et de quelle façon a-t-il contribué à la défense des droits de l'Homme en Indonésie ?

Munir s'est impliqué très tôt dans la défense des droits des travailleurs, notamment à travers les différents mandats qu'il a tenus au sein de la Fondation indonésienne d'aide juridique. Il a beaucoup œuvré pour faire avancer le combat des travailleurs victimes de la répression militaire, et leur quête de la justice dans la non-violence. L'association Kontras (la Commission pour les disparitions et les victimes de violences) fut mise sur pied par Munir ainsi que des ONG et des associations étudiantes en 1998. Avec Kontras, Munir participa à de nombreuses campagnes visant à réinstaurer la démocratie et la justice en Indonésie – notamment à travers la défense des victimes du régime militaire de Suharto, qui était resté 32 années au pouvoir.

Munir fut aussi l'un des premiers – et des seuls – à élever la voix contre les violations des droits de l'Homme au Timor Oriental, en Papouasie et à Aceh. Il s'était fait le porte-parole des victimes et ne reculait devant rien pour obtenir justice, il n'avait pas peur de désigner les coupables, d'apporter des preuves, ce qui lui a valu de nombreuses menaces. Dès 2000, il avait commencé à voyager pour mener son combat au-delà des frontières indonésiennes. C'est lors de l'un de ses déplacements, dans le vol qui le transportait vers Amsterdam, qu'il a été empoisonné à l'arsenic le 7 septembre 2004.



Mais son héritage dans notre pays continue de

grandir – il a été et restera une source d'inspiration pour le peuple indonésien. De plus Kontras a contribué à la création d'institutions qui ont vu le jour au cours des dernières années, telles que la Commission et la Cour des droits de l'Homme.

Vous avez vous-même entrepris une campagne sans relâche pour que justice soit faite. Quelles en sont les principales lignes ?

Nous avons créé le Comité d'action de solidarité pour Munir (KASUM). J'ai aussi aidé à la formation du Réseau de solidarité de familles des victimes (JSKK). Depuis deux ans je travaille pour la Fondation Tifa, une association indonésienne œuvrant pour une société ouverte et démocratique. Comme vous le savez, de nombreuses procédures ont été entreprises auprès du système judiciaire indonésien pour que les vrais coupables de la mort de mon mari soient désignés et jugés. De plus, avec KASUM et l'aide de la société civile, nous sommes parvenus à sensibiliser l'opinion internationale. A beaucoup d'égards, le cas de Munir est devenu la pierre angulaire de la lutte contre l'impunité et pour la défense des droits de l'homme en Indonésie.

C'est dans le cadre de cette quête judiciaire que vous effectuez cette tournée à l'étranger. Qu'attendez-vous de votre séjour en France ?

Le soutien de la communauté internationale est essentiel car il nous aide à faire pression sur le gouvernement indonésien. PBI nous a d'ailleurs apporté un soutien important dans le cadre de notre campagne auprès de pays clés comme la France. J'attends beaucoup de ma rencontre avec les représentants de votre Parlement, et j'espère qu'il sera possible de mettre en place un réseau de soutien durable. La résolution du problème passe par une action concertée entre les gouvernements des pays étrangers, la société civile et les associations d'aide juridique. Toute avancée concernant le cas de Munir aura un impact plus général sur la situation des droits de l'Homme en Indonésie.

Anne-Caroline Duplat

Comité Cerezo : lutte contre les détentions arbitraires des prisonniers « politiques »

Depuis février 2002, à la demande de la Ligue mexicaine pour la défense des droits humains (LIMEDDH), PBI accompagne Emiliana et Francisco Cerezo Contreras, qui ont créé le comité Cerezo pour soutenir leurs frères injustement emprisonnés. Tous deux ont été l'objet de harcèlement et de menaces. En mars 2005, Alejandro Cerezo a été déclaré innocent et a été libéré. Héctor et Antonio Cerezo, ont été libérés le 16 février 2009, après avoir purgé leur peine. PBI revient ici sur le travail du Comité.

De prisonniers de conscience à défenseurs des droits humains

Le 13 août 2001, nous avons été arrêtés tous les trois (Alejandro, Héctor et Antonio Cerezo) à Mexico, ainsi que Pablo Alvarado Flores et Sergio Galicia Max. Nous étions tous accusés d'avoir placé des bombes dans les entrées de trois banques de Mexico.

Arrestation et détention

Héctor et Antonio ont été arrêtés dans notre maison à 5h du matin. Il n'y avait ni mandat de perquisition, ni mandat d'arrêt. Ils nous ont torturés physiquement et psychologiquement pendant douze heures, tentant de nous forcer à avouer notre culpabilité. Alejandro a été arrêté lorsqu'il est arrivé à la maison à 16h; lui aussi a été torturé psychologiquement. Les deux autres [Pablo Alvarado Flores et Sergio Galicia Max] ont été arrêtés ailleurs dans Mexico ; nous ne les avons jamais rencontrés avant notre détention. Le 17 août 2001, nous avons été emprisonnés dans le Centre fédéral de sécurité maximale, connu sous le nom de l'« Altiplano ». L'entrée dans une prison de sécurité maximale implique des tortures prolongées ; les méthodes utilisées sont basées sur la violation systématique de l'intégrité morale et physique des prisonniers, encore plus si les individus sont des prisonniers politiques ou des prisonniers de conscience.

Naissance du Comité Cerezo

La bataille légale et la dénonciation des violations des droits humains dont nous avons souffert ont commencé dès le jour de notre arrestation. Nos proches et nos amis ont formé un comité pour notre libération qui s'est renforcé pour devenir ce qui est aujourd'hui le Comité Cerezo du Mexique, une organisation de défense des droits humains. En 2005, Alejandro Cerezo a été libéré, exonéré de toutes charges ; Pablo Alvarado Flores a été relâché en 2006, après avoir fini ses cinq ans de peine de prison ; Héctor et Antonio Cerezo, nous avons été libérés en 2009 après avoir fini les sept ans et demi que nous avons illégalement et injustement dû purger.

Libres de nouveau

Au moment où nous écrivons (novembre 2009), après

un travail intense d'acquisition de compétences pendant nos premiers mois de liberté, nous (Antonio et Héctor) avons animé différents ateliers proposés par le Comité Cerezo : droits humains, documentation sur les violations des droits humains, sécurité pour les organisations sociales et un atelier pour les proches des détenus. Nous avons réalisé des ateliers pour des groupes d'étudiants ou des membres d'organisations sociales et même pour d'autres organisations de protection des droits humains à Mexico et dans d'autres états mexicains. Cela nous a donné une vision d'ensemble sur la grave situation des droits humains dans une grande partie du Mexique. Dans de nombreux lieux, nous avons témoigné de nos expériences en prison et nous avons participé à des forums sociaux ainsi qu'à des forums d'organisations de droits humains. Nous nous sommes engagés dans les activités du Comité, ce qui est également une manière de soutenir notre organisation financièrement et de garantir la continuité de ses activités. Maintenant nous faisons l'expérience de ce que les autres membres du Comité ont connu durant les huit dernières années : harcèlement et filatures de manière visible ou par le biais d'agents secrets. Durant notre détention illégale, et lorsque nous étions torturés, nous vivions des expériences difficiles. La vie de tous les jours en prison était également dure. Néanmoins, cela ne nous a pas empêché de continuer à croire que défendre les droits humains est un acte de justice ; même plus, c'est un acte d'amour et d'engagement envers l'humanité.



Sortie de prison des frères Cerezo. Marianne Bertrand de PBI en compagnie de Emiliana Cerezo et Romeo (du Comité Cerezo)

PBI : Quel type d'actions a mené le Comité Cerezo lorsque les frères Cerezo étaient en prison ? Quelle est la situation actuelle ?

Comité Cerezo (CC) : Nous avons organisé des marches, des sit-in, des festivals de musique, nous avons porté plainte, publié des actions urgentes dénonçant les violations des droits humains et informant la population sur l'affaire. Un documentaire a été réalisé, il a été projeté dans la quasi-totalité des états mexicains. Maintenant que Héctor et Antonio sont libres, nous avons deux personnes supplémentaires pour participer aux actions du Comité ; Héctor et Antonio enrichissent notre travail grâce à leur expérience et à l'esprit de résistance qu'ils ont développé en prison. C'est une grande joie de les avoir avec nous. Cela confirme qu'il est possible d'avancer. [Avec eux] nous avons amélioré notre capacité à organiser des ateliers et à dispenser des cours sur les droits humains.

Quel est le travail actuel du Comité Cerezo ?

CC : Nous avons différents secteurs d'activités. Une partie de notre travail consiste à documenter les violations des droits humains faites à l'encontre des prisonniers. D'autre part, nous offrons aux défenseurs des droits humains des ateliers, nous leur permettons d'acquérir des compétences dans le domaine de la protection ainsi que des connaissances sur les questions de sécurité. Le Comité publie un magazine trimestriel et possède une page web avec une base de données accessible au public. Un autre aspect de notre travail consiste à présenter, dans divers pays, les violations des droits humains identifiées au Mexique. Nous participons également à des analyses de la criminalisation des protestations sociales.

A quels obstacles devez-vous faire face dans votre travail ?

CC : Nous avons reçu des menaces de mort, été suivis par la police, harcelés et nous sommes sous surveillance quasi quotidienne, particulièrement lorsque nous sommes à l'extérieur de Mexico et voyageons dans d'autres états. L'organisation est

victime d'un contexte général dans lequel notre travail est stigmatisé et criminalisé. Certains officiels de l'État mexicain nous présentent comme des terroristes ou des criminels.

Qu'entend le Comité par « prisonnier politique » ?

CC : Premièrement, nous parlons de prisonniers politiques dans le cas de personnes qui, à travers la forme de leur lutte, ont enfreint les structures légales établies. Deuxièmement, il y a les prisonniers de conscience : des personnes qui n'ont pas enfreint la loi, mais qui sont emprisonnées et criminalisées par l'État. Il y a un troisième type de prisonniers, ceux emprisonnés pour des motifs politiques. Ces personnes ne militent pour aucun parti politique mais sont détenues après avoir participé à une manifestation ou comme victimes gratuites d'un employé répressif de l'État.

Pourquoi la défense des prisonniers politiques fait-elle partie de la défense des droits humains ?

CC : Généralement ces personnes sont détenues sans qu'il n'y ait eu de mandat d'arrêt, ce sont des détentions arbitraires. Au Mexique, les détenus sont torturés et les procès sont menés pour des raisons politiques et en l'absence de juges indépendants. C'est pour cela que défendre les gens dans cette situation fait partie de la défense des droits humains.

*Propos extrait du bulletin de PBI Mexique
et traduits par Florence Sers*



Accompagnement par Micheal Tambllyn de PBI à la sortie de prison de Francisco Cerezo

Nouvelle donne pour la campagne présidentielle ...et pour les droits humains ?

Le 26 février 2010, en refusant de faire passer un référendum en faveur d'Alvaro Uribe, la Cour constitutionnelle a changé la donne dans la campagne présidentielle : la question de la continuité de la politique d'Uribe, très fortement incarnée par sa personne, fut posée. D'une certaine manière, la Colombie n'est vraiment entrée dans la réflexion électorale qu'à partir de cette date, avec des nouvelles possibilités de partis et de candidats, rompant avec la traditionnelle opposition entre libéraux et conservateurs.

Depuis son arrivée en 2002, Alvaro Uribe a créé de nouvelles formes de gouvernement : discours hyper-sécuritaire et anti-subversif, orientations néo-libérales et liens très forts avec le secteur privé. Il a choisi ses ministres selon leurs compétences techniques et rompu avec cette pratique qui voulait que le principal parti d'opposition soit associé au gouvernement. Mais c'est surtout sa position extrême vis à vis du conflit qui fit la force de ses mandats.

De plus, Uribe a réussi à structurer le débat politique autour d'enjeux de valeurs tels que la critique du système politique traditionnel, la corruption, la lutte contre le terrorisme mais surtout en reprenant des thèmes patriotiques qui lui permettent de récupérer la confiance du peuple colombien. Cependant, les deux mandats d'Uribe ont laissé paraître des sources de radicalisation : une orientation à droite, un ton agressif contre ses adversaires, une tendance forte à criminaliser les défenseurs de droits humains, ainsi qu'une présence ambiguë des paramilitaires dans la vie politique nationale.

Aujourd'hui, la réélection étant impossible, la Colombie vit au rythme des grands moments de la campagne. Lors des élections parlementaires du 14 mars, les « uribistes » - c'est à dire le Partido de la U, le Parti conservateur, Cambio Radical - ont obtenu 2/3 des votes. Le même mois, les partis lancèrent l'élection de leur propre représentant aux élections présidentielles : voici un aperçu des candidats.

Noemi Sanin est candidate pour la troisième fois à la Présidence. Après avoir exercé avec succès ses fonctions comme Ambassadrice au Venezuela, au Royaume-Uni et en Espagne, représentant Alvaro Uribe, elle a pris de plus en plus de distance avec le Président, notamment en s'opposant à une deuxième réélection, après avoir soutenu la première en 2006.

Cette candidate du Parti conservateur a un parcours ambitieux : née en 1949 à Medellin dans une famille de la classe moyenne (ce qu'elle rappelle à chaque meeting, se voulant proche de la population), elle a étudié le droit et l'économie. Ses collaborateurs la disent intransigeante et perfectionniste. En 1998, Noemi Sanin, qui se présentait en tant qu'indépendante, fut la première femme à obtenir autant de votes en Colombie (2,8 millions), et sa campagne actuelle souligne sans relâche les avantages d'une femme à la tête du pays. Pourtant, Noemi, si elle affiche la volonté de lutter

contre la violence intra-familiale, n'a pas un programme très féministe, se dit contre l'avortement et affiche des réticences quant aux droits des homosexuels. Son programme TPP ("Travaillez, Produisez, Progressez") favorise l'entreprenariat. En matière de sécurité, Noemi veut poursuivre la politique de « Sécurité démocratique » d'Uribe, la collaboration avec les États-Unis en armement et renseignement, mais veut se démarquer de l'actuel Président en assurant ne pas commettre de « dommages collatéraux » tels que ceux qui ont tant de fois accompagné la « Sécurité Démocratique ». Noemi Sanin croit enfin profondément que le développement de la culture sera décisif dans l'amélioration de la situation en Colombie.

German Vargas Lleras, candidat du parti Cambio Radical est le petit-fils de l'ex-Président Carlos Lleras Restrepo (1966-1970, Parti libéral). Extrêmement sûr de lui, et très charismatique, German Vargas Lleras n'a jamais hésité à soutenir différents partis, différents personnages. Il affirme s'être construit seul, porté par les électeurs, mais a toujours bénéficié d'un milieu et d'un réseau qui l'ont formé à la politique et l'ont soutenu dans sa carrière. Lors de la scission entre son grand-père libéral et Luis Carlos Galan, qui lança le Nouveau Libéralisme, German Vargas Lleras a suivi Galan, et a ainsi accédé à plusieurs postes d'importance (il a notamment été quatre fois sénateur). Après avoir été un des premiers à soutenir Uribe, s'écartant alors du libéralisme, refusant de négocier avec les FARC, il s'est pourtant opposé (selon lui par respect de la Constitution) à sa deuxième réélection. Il veut renforcer la politique de « Sécurité Démocratique », mais se montre plus progressiste qu'Uribe, en ce qui concerne, par exemple, la protection des minorités (indigènes, sexuelles, d'origine africaine, handicapées...).

Vargas Lleras est un homme imposant, excellemment informé. Il est la tête pensante de son parti, Cambio Radical, et en connaît tous les secrets et toute la structure. Grand stratège, opportuniste, il sait parfaitement former les alliances politiques qui le servent. Il est connu pour sa fermeté, son franc-parler, et ses capacités de leader.

Juan Manuel Santos est le fondateur du Parti « de la U » (Partido de la Unidad Nacional), parti du Président Uribe. Il vient d'une famille très puissante de l'élite de Bogota : son grand-père, Eduardo Santos fut Président du Parti libéral, et sa famille dirige le quotidien le plus

lu en Colombie, *El Tiempo*. Santos a tracé son chemin vers la Présidence de manière déterminée et très confiante, depuis le libéralisme jusqu'au Partido de la U. Il n'a jamais été élu, mais a occupé des postes importants à l'ONU, et dans la vie politique colombienne. Économiste, il a fait entrer la Colombie à l'OMC ; ministre de la Défense sous Uribe, il a dessiné et mené la politique de « Sécurité Démocratique », qui a permis, entre autres, la libération d'Ingrid Bétancourt.

Tout au long de la campagne, il a voulu s'assimiler à Uribe, alors qu'ils diffèrent en bien des points : issu de la haute société, Santos est plus à l'aise dans les grands cercles cosmopolites, et n'a pas la facilité d'Uribe pour parler aux foules et s'en faire aimer. Il est vu comme un technocrate très efficace, peu enclin aux émotions. Il entend lutter contre le chômage et la pauvreté, investir dans la science et la technologie, améliorer les services de santé, d'éducation et de justice, et surtout, continuer et renforcer la résolution militaire du conflit (il ne croit pas du tout à la possibilité d'une solution politique).

Fils d'immigrés lituaniens, **Antanas Mockus** a un profil particulier par rapport aux autres candidats. Né à Bogotà en 1952, il y a fait des études de mathématiques et de philosophie et devient recteur de l'Université nationale de Colombie. Il a été élu deux fois maire de Bogotà et y a apporté des changements importants en termes de civisme et de protection, avec un souci de transparence dans la gestion publique et une volonté de remettre à jour la responsabilité partagée entre le gouvernement et les citoyens. Ses méthodes assez controversées l'ont fait entrer dans la sphère publique assez rapidement. En 2009 il a créé le Mouvement visionnaire pour la Colombie et s'est uni au Partido Verde.

L'objectif principal de Mockus est de changer les mentalités. La stratégie de sa campagne a été d'utiliser les réseaux sociaux d'Internet. Son programme met l'accent sur l'éducation et le changement culturel (une plus grande égalité homme / femme). Il est pour la promotion d'une économie innovante et productive. Sur le plan régional, il veut accélérer le mouvement de décentralisation et promouvoir des politiques de développement durable. Enfin, les traits majeurs de sa politique étrangère sont le respect, la réciprocité et l'interdépendance.

Né en 1953, **Rafael Pardo** est à la fois économiste et urbaniste. Il est entré dans la politique en dirigeant le Plan national de réhabilitation, sous la présidence de Virgilio Barco (1986), en 1988 il fut nommé Conseiller présidentiel pour la Paix et fut ministre de la Défense entre 1991 et 1994. Il travailla au Secrétariat général de l'OEA (1996-1997) et a été journaliste pour RCN (radio cadena nacional) et CM& (journal télévisé). C'est en 2002 qu'il est revenu dans la politique au poste de sénateur au sein du mouvement Cambio Radical qu'il a

quitté lorsqu'il a soutenu Alvaro Uribe dans les premières années de son mandat. Il fut l'instigateur du projet « Ley de Justicia y Paz » qui avait pour but de programmer la démilitarisation des AUC (Autodéfenses unies de Colombie), très critiqué par les défenseurs des droits humains. Depuis 2003 il est affilié au Parti libéral pour qui il s'est aussi présenté en 2006.

Rafael Pardo se considère comme la voie du milieu entre le vote « sécuritaire » incarné par Santos et un autre centré sur « le changement » incarné par Mockus. Voici quelques éléments-phare de son programme : lutter contre le chômage et contre les excès du néolibéralisme ; réformer le système de santé ; et mettre l'accent sur l'éducation, l'infrastructure et le soutien aussi bien aux agriculteurs qu'aux entreprises.

Gustavo Petro (né en 1960) est un économiste et un politicien de gauche. Il a été un militant du M-19, une des seules guérillas qui ait réussi à entrer en politique. Petro a été représentant de la Chambre, sénateur, et diplomate en Belgique touchant ainsi à tous les rouages de la politique. En 2006, il a quitté le Sénat pour se consacrer au parti du Polo Democratico Alternativo et préparer sa candidature présidentielle en 2010.

Tout au long de sa campagne, Petro s'est présenté comme le seul candidat de gauche, le « candidat des travailleurs ». Il critique beaucoup le gouvernement et se fait le défenseur des droits de l'Homme. Il se positionne contre les paramilitaires, et la contamination du para-politique et narco-politique. Sa stratégie est d'essayer de récupérer son électorat, perdu en 2006 au profit des Verts. Son programme s'intitule « un futur démocratique, pacifique et moderne pour la Colombie ». Son objectif principal est de séparer la politique du crime et de la main mise des mafias et à ce propos il souhaite construire une politique de sécurité démocratique globale et démocratiser le savoir. Pour combattre le chômage, il veut mettre l'accent sur l'agriculture, développer les secteurs de la pêche et du textile, et mettre en place un pacte fiscal.

La course à la présidence donne l'impression que pour la première fois la Colombie a la possibilité de renouveler son personnel politique, avec une campagne dont le résultat n'est pas forcément connu d'avance. Les deux candidats favoris semblent être Santos et Mockus. Même si cette campagne, avec divers partis représentés, peut faire espérer quant à l'évolution de la politique en Colombie, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à de véritables élections démocratiques. En réalité, lors des élections du 14 mars 2010, le choix des Colombiens s'est exprimé à 38,74% (dont 21,46% pour les « pro-uribistes ») ce qui laisse peu de votes pour réellement créer un véritable changement.

Alice Tabard et Maria Fiorio

Le problème d'insécurité alimentaire chronique n'est pas résolu

Après sa visite au Guatemala en septembre 2009, le rapporteur spécial de l'Organisation des Nations unies spécialisé dans le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, a déclaré que « jusqu'à ce jour, ni la Cour constitutionnelle ni les cours ordinaires n'ont assuré une protection contre la violation du droit à l'alimentation »¹. Son rapport détaille des solutions possibles à la portée du gouvernement guatémaltèque, et analyse spécifiquement les programmes du Conseil de cohésion sociale du Secrétariat aux travaux sociaux de la première dame du pays (SOSEP), et l'approbation de la Loi sur le développement rural intégral (DRI), en tant qu'outils majeurs pour le gouvernement actuel dans la confrontation du problème d'insécurité alimentaire dans le pays. Cet article se concentre sur ces deux initiatives, détaillant des opinions des mouvements sociaux qui promeuvent le droit à l'alimentation et présentant le point de vue d'organisations accompagnées par PBI.

Le droit à l'alimentation : les obligations de l'État non satisfaites

Le droit à l'alimentation a été défini comme « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, directement ou par achat, à un régime quantitativement et qualitativement adéquat et suffisant, qui corresponde aux traditions culturelles de la population à laquelle appartient le consommateur, et qui garantisse une vie individuelle et collective physiquement et mentalement satisfaisante, digne, et dénuée d'anxiété. »²

Bien que la Constitution de la République ne cite pas explicitement le droit à l'alimentation, elle permet sa reconnaissance en tant que droits économiques, sociaux et culturels pour tous les Guatémaltèques³ et implique donc une série d'obligations que l'État guatémaltèque doit satisfaire par le développement d'actions stratégiques et de mesures appropriées pour garantir leur application effective à court et à long terme. L'État guatémaltèque est l'un des 160 pays qui ont ratifié la Convention internationale des droits économiques, sociaux et culturels (ICESCR)⁴. L'article 11 de la Convention souligne le droit de chacun à une qualité de vie adéquate, qui comprend « le droit à un régime adéquat, le droit d'être indépendant de la faim, le droit à l'eau et le droit à l'amélioration progressive des conditions de vie. »

Le gouvernement guatémaltèque a également adopté en décembre 1948 la Déclaration universelle des droits de l'Homme (UNDHR), qui garantit à tous le droit « à un standard de vie adéquat pour la santé et le bien-être de l'individu et sa famille, incluant l'alimentation... »⁵. En 2004, selon l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations unies (FAO), 2,9 millions de Guatémaltèques étaient sous-nourris (1 million de plus que les chiffres publiés en 1992)⁶. En réponse à cette famine, le Congrès a approuvé le 6 Avril 2005 le Décret 32-2005, qui a établi le Système national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (SINASAN) ainsi que le Secrétariat du Président pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SESAN). Cette loi considère l'alimentation et la sécurité nutritionnelle comme une politique

d'État du Guatemala, et non plus seulement comme une action d'un gouvernement particulier.

Cependant, malgré la mise en place de ce cadre juridique, politique et institutionnel, et en dépit du fait que l'Association pour la promotion et le développement des communautés (CEIBA) et d'autres mouvements sociaux appellent depuis des années l'État à assumer ses obligations vers une souveraineté alimentaire, celui-ci a échoué à garantir le droit à un régime adéquat et à répondre à la crise alimentaire chronique par une action rapide et complète⁷. Rien qu'entre janvier et juillet 2009, la rareté de la nourriture, aggravée par la sécheresse, a causé la mort de 450 personnes, selon une étude du ministère de la Santé.⁸

La cohésion sociale et les « paquets alimentaires de solidarité » du Conseil de cohésion sociale de la SOSEP.

Le 10 août 2009, en réponse à la crise alimentaire qui affectait le pays, le gouvernement guatémaltèque a déclaré un état de catastrophe, approuvé ensuite par le Congrès. Le Conseil de cohésion sociale de la SOSEP a ainsi mis en œuvre des programmes à destination des populations menacées, et notamment les « paquets de solidarité » contenant des grains et des produits alimentaires de base pour consommation immédiate⁹. Ces programmes sont insuffisants pour résoudre les causes de l'insécurité nutritionnelle et alimentaire comme la pauvreté structurelle, la concentration des terres dans les mains d'une minorité, le manque d'accès à la terre et au crédit, l'instabilité du prix du grain à cause de la haute part d'importation, et les déficiences à l'accès au marché à cause du manque d'infrastructure.¹⁰

Selon les communautés qui ont reçu les paquets de solidarité et les organisations guatémaltèques qui promeuvent la mise en œuvre effective du droit à l'alimentation, le programme adopté pour faire face à la crise, mal géré et devenu enjeu politique, ne fournit que des solutions temporaires, basées uniquement sur des dons et n'atteignant qu'un pourcentage limité de la population à risque désavantagée par les déficiences institutionnelles et les conditions juridiques actuelles.

Loi de développement rural intégral

En avril 2007, après plus de sept ans de négociations

avec les gouvernements successifs, l'Alliance pour le développement rural intégral (ADRI)¹¹ a présenté publiquement la Proposition de Loi de développement rural intégral (DRI)¹², destinée à relever les défis fondamentaux de la souveraineté alimentaire au Guatemala. Elle reconnaît le droit à l'alimentation et le devoir de l'État de répondre à sa demande interne en toute sécurité. Les solutions proposées sont la réhabilitation, la protection et la promotion de l'agriculture indigène et paysanne, afin d'atteindre et maintenir la souveraineté alimentaire. Malgré la signature d'un accord entre le gouvernement et des associations de paysans indigènes pour promouvoir « une transformation institutionnelle »¹³, le dialogue a été rapidement abandonné par l'État¹⁴ et la loi proposée n'a pas été approuvée par le Congrès, provoquant des manifestations dans de nombreuses municipalités du Guatemala en octobre 2009.¹⁵

Obstacles et désaccords qui entravent l'approbation de la Loi sur le développement rural intégral

Le texte actuel de la Proposition de Loi a été l'objet au Congrès de beaucoup de modifications fondamentales. Celles-ci divergent des intentions d'origine mais ont été largement acceptées dans le but de promouvoir l'approbation rapide de la loi, seule initiative qui tente de remédier globalement aux causes fondamentales de l'insécurité alimentaire chronique.

Les opinions divergent sur la Proposition de Loi sur le développement rural intégral, alors même qu'elle est en scrutin au Congrès et que les médias prédisent déjà une autre crise alimentaire en 2010 : les membres du secteur des affaires la rejettent, notamment parce qu'elle pourrait être utilisée pour exproprier des terres et n'aurait pas forcément d'impact sur la réduction de la pauvreté des communautés. Selon l'avocat et analyste politique Alfonso Bauer Páiz, elle tient d'une idéologie néolibérale et promeut l'exportation de produits agricoles non-traditionnels, du tourisme et de l'exploitation minière sans se préoccuper du « développement humain » de la population¹⁶. En revanche plusieurs congressistes et partis du mouvement de la société civile critiquent cette position et soutiennent l'initiative : en effet elle pourrait offrir des conditions institutionnelles permettant aux communautés paysannes et indigènes de choisir leur propre forme de développement grâce à la démocratisation et l'expansion des accès aux moyens de production¹⁷. Elle pourrait également améliorer leur indépendance face au changement drastique des cours mondiaux et aux conséquences néfastes du changement climatique.

*Article traduit du bulletin de PBI Guatemala
par Christophe Mansoulié*



Carlos Hernandez de l'Association paysanne Camoteca (ACC)

¹ M. Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur les questions du droit à l'alimentation. *Conclusiones de la Misión Internacional de Verificación del Derecho a la Alimentación*, Informe Preliminar, 2009.

² M. Jean Ziegler, rapporteur spécial des Nations unies sur les questions du droit à l'alimentation. *Informe sobre el derecho a la alimentación, de conformidad con la Resolución 2000/10 de la Comisión de Derechos Humanos E/ CN.4/2001/53*.

³ De plus, le droit à une fourniture adéquate de nourriture est reconnu implicitement dans d'autres droits constitutionnels, comme le droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité personnelle, à la paix et au développement complet de la personne (articles 2 et 3), et spécialement dans le cas de groupes vulnérables comme la jeunesse et le troisième âge (article 51). Constitution politique de la République du Guatemala, 1985.

⁴ Nations unies. International Covenant of Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR) <http://www2.ohchr.org/english/law/cescr.htm>

⁵ Organisations des Nations unies. *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, Article 25.

⁶ Prensa Libre, *Lucha contra el Hambre : El reto para 2005*, 05.12.2004.

⁷ M. Olivier De Schutter, rapporteur spécial des Nations unies sur les questions du droit à l'alimentation. *Conclusiones de la Misión Internacional de Verificación del Derecho a la Alimentación*, Informe Preliminar, 2009.

⁸ La Hora, Gobierno : Decreto para enfrentar crisis alimentaria: Estado de Calamidad por Hambruna, 09.09.2009.

⁹ http://www.bolsasolidaria.org/site/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1

¹⁰ Guardiola Jorge, Gonzáles Cano Vicente y Vivero José Luis, *La seguridad Alimentaria: estimación de índices de vulnerabilidad en Guatemala*, FAO, Rome, 22.04.2006.

¹¹ L'ADRI comprend : le Coordinateur national des organisations paysannes (CNOC), la Plateforme Agraire, la Fondation Guillermo Toriello, le coordinateur des ONG et des coopératives (CONGCOOP), l'Association nationale des organisations environnementales et naturelles non-gouvernementales (ASOREMA), CNP -Terre, et l'Union nationale révolutionnaire guatémaltèque (URNG).

¹² CNOC, Presentación Publica de la Ley de Desarrollo Rural, 18, April 2007. Guatemala.


¹³ CNOC, *El Gobierno debe cumplir sus compromisos en relación a la Política y la Ley de Desarrollo Rural*. Press Release, 19.02.2009.

¹⁴ Ibid. CNOC.


¹⁵ La Vía Campesina en Guatemala. *Organizaciones esperan que diputados aprueben de urgencia Nacional Ley de Desarrollo Rural Integral*. 03.11.2009. http://www.movimientos.org/cloc/show_text.php3?key=16191

¹⁶ La Hora, Foro Ley de Desarrollo Integral Prioridad Nacional -II , 28.12.2009


¹⁷ Siglo XXI, Chocan por proyecto de ley, 20.11.2009




Comité ICP
Intervention Civile de PAIX



Nonviolent Peaceforce



COLLECTIF GUATEMALA



pbi
un espace pour la paix

Avec le soutien de l'Agence française de développement, du Mouvement pour une alternative non-violente, de l'IFMAN Rhône Loire et de Non-violence XXI.

Formation ICP : Partir en zone de conflit

Du 3 au 11 septembre 2010 (à Poissy, Yvelines)

Cette formation intensive d'une semaine a 2 objectifs principaux :

- 1- Présenter aux participants le concept d'Intervention Civile de Paix
- 2- Leur permettre d'en expérimenter différentes dimensions

A la fin de la formation, les participants :

Auront acquis une **connaissance approfondie** :

- des principes et valeurs clés de l'ICP, à savoir : la non-violence, la position non-partisane et la sensibilisation au conflit ;
- des stratégies clés pouvant être utilisées par les volontaires pour protéger et créer des espaces sécurisés afin que les civils transforment leurs propres conflits ;
- des acteurs clés sur le terrain, de leurs liens avec les autres acteurs et de leur rôle dans la protection des civils ;
- des conditions (locales, nationales et internationales) nécessaires à ce type d'intervention (opportunités et limites de ce travail) ;
- des règles et des procédures minimum de la sécurité personnelle et collective.

Auront fait l'**expérience** :

- des outils de base de la compréhension et de l'analyse des conflits ;
- de leurs compétences en matière de travail en équipe (participation, écoute, coopération, leadership, processus de décision, analyse de groupe, etc.) ;
- de leurs capacités à travailler sous pression (calme, patience, résilience, etc.) ;
- des mécanismes d'empathie qui les animent et de leurs capacités à travailler diplomatiquement avec les différents acteurs du conflit.

Méthodes proposées : jeux de rôle, mises en situation, études de cas, partages d'expériences, exposés, conférences, projection de films. Travail en français et en anglais.

Limites d'inscription : 30 juin 2010 / 20 places

Prix total maximum : 500€ (tout compris en pension complète).
Acompte de 150€ à verser au moment de l'inscription. (possibilité de prise en charge partielle).

Pour tout contact : +33 (0)1 45 44 48 25 / comiteicp@free.fr
www.interventioncivile.org

S'impliquer avec PBI

>>> Devenir bénévole

Pour devenir bénévole et aider régulièrement ou ponctuellement, il faut

- avoir un peu de temps à donner ;
- être ouvert et convaincu de l'efficacité de la non-violence

>>> Nos actions

Appui aux projets

À chaque projet de terrain correspond un "réfèrent", chargé du suivi du projet au sein de la section nationale. Il/elle informe les candidats au volontariat, assure une veille informationnelle, et est la courroie de transmission entre le comité qui gère le projet et la section nationale. L'appui aux projets passe également par la recherche de fonds et le travail inter-associatif.

Réseau d'appui / réseau d'alerte

Il appartient aux sections nationales de constituer un réseau d'appui : celui-ci est composé de personnalités – élus locaux, députés, membres d'ONG – qui ont connaissance de notre action et la soutiennent moralement ou politiquement. En cas de difficulté rencontrée sur le terrain par un volontaire ou une personne accompagnée, ce réseau est sollicité pour une réaction immédiate auprès des autorités concernées.

Communication

> Communication externe

Il s'agit de la création et la mise à jour des documents d'information (plaquettes, bulletin trimestriel etc.) et de la gestion de la liste de la liste de diffusion de PBI. Il faut également assurer la publicité des événements auxquels participent PBI, en tant qu'organisateur comme en tant qu'invité.

> Communication interne

En tant que membre d'une organisation internationale, PBI-section française doit participer à la vie de celle-ci : contribuer aux publications générales, se positionner sur différentes questions, participer à des rencontres internes etc.

>>> Devenir volontaire

Pour devenir volontaire il faut :

- parler l'espagnol pour les projets latino-américains ou l'anglais (et être disposé à apprendre la langue du pays) pour les projets en Asie ;
- avoir une expérience associative préalable est souhaitable.

Chaque projet prend en charge la formation du volontaire, un voyage aller/retour, le séjour sur place, l'assurance et une petite indemnisation mensuelle. On demande au volontaire de s'engager pour une durée initiale d'un an.

Consultez le site Internet : www.pbi-france.org

REJOIGNEZ-NOUS

Je deviens membre de PBI-section française

Adhésion au tarif

◇ Normal, 30 euros

◇ Réduit (étudiants, petits budgets) 15 euros

◇ De soutien, 60 euros

L'adhésion comprend l'envoi du Rapport annuel et les invitations aux événements de PBI en France. Elle ne comprend pas l'abonnement au bulletin trimestriel Présence internationale.

Je m'abonne au bulletin Présence internationale ◇ 10 euros par an

Je souhaite participer aux activités de PBI dans ma région

◇ Suivi des missions

◇ Organisation d'événements

Je souhaite faire un don de

◇ 30 euros,

◇ 60 euros,

◇ 100 euros,

◇ Autre : euros

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel. : Email :